

Bordereau d'accompagnement des échantillons dans le cadre du plan de lutte contre la Border Disease

Objet : La commission ovine régionale et le GDS des Savoie proposent de rechercher la prévalence de la Border Disease dans les élevages de la région et de mettre en place des plans d'assainissement. Ce plan de lutte contre la Border Disease est dédié aux éleveurs ovins laitiers (>50 brebis) et allaitants (>100 mères) vendeurs ou non de reproducteurs.

Protocole à appliquer :

Phase 1 : protocole de détection de la Border Disease

➔ Réaliser **7 sérologies en mélanges de 5** sur **35 agnelles et primipares** (de 2 à 18 mois)

Remarque : ne pas réaliser des sérologies en mélanges de 10 en ovin, que des mélanges de 5

Si les prélèvements **sont faits en même temps que la prophylaxie** : il est nécessaire d'avoir des prises de sang spécifiques pour le plan soit **un tube supplémentaire en plus de celui de la prophylaxie**. Attention à bien identifier les tubes : N° bien lisible et **ne pas utiliser** pour le plan Border Disease **les étiquettes code barre** des documents de prophylaxie.

Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6	Lot 7
N° Animal						
N° Animal						
N° Animal						
N° Animal						
N° Animal						

Résultats	Conclusion	Remarque
Si 0 mélanges POS	Pas de circulation récente	Le plan de lutte s'arrête ici.
Si 1 ou 2 mélanges POS	<u>Reprendre les mélanges POS en sérologie individuelles</u>	Il est nécessaire de confirmer la circulation. Certains mélanges peuvent être positifs et les sérologies individuelles peuvent être toutes NEG. Si les sérologies individuelles sont POS, la phase 2 peut être lancée. Si elles sont NEG, le plan s'arrête.
Si plus de 2 mélanges POS	Circulation récente confirmée, la phase 2 du plan de lutte peut être lancée	Attention, le lancement de la phase 2 soit le lancement des analyses de PCR se fait uniquement si une circulation récente est confirmée

